

Séance du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025- 47 Plan de contrôle interne

Le conseil d'administration de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France s'étant réuni le 11 décembre 2025 en salle du conseil du bâtiment Clauvin Lejeune, campus du Mont Houy, sous la présidence de monsieur Sylvain TRANOY, vice-président du conseil ;

Le quorum étant atteint ;

Vu le code de l'éducation ;

Le conseil d'administration examine la cartographie des risques et le plan de contrôle interne proposé pour l'année 2026 selon les documents annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention 0



Le Président du Conseil

Rodolphe DELAUNAY

Plan de contrôle interne

Présentation Conseil d'Administration du 11/12/2025

Contrôle Interne Comptable et Budgétaire

- Le décret 2012-1246 du 07/11/2012 relatif à la GBCP explicite les principes directeurs et la démarche à mettre en œuvre pour déployer le contrôle interne budgétaire et comptable.
- Ce contrôle relève de l'ensemble des acteurs impliqués dans les champs budgétaires et comptables.
- Il appartient au contrôleur interne désigné par l'Etablissement de procéder à l'élaboration d'une cartographie des risques et son plan d'actions associées pour validation.
- Le contrôleur interne est désigné pour assister l'organe dirigeant et l'agent comptable dans la mise en œuvre du CIB-CIC notamment pour animer, accompagner tous les acteurs identifiés qui réalisent le suivi des actions conduites dans le cadre de la démarche de management des risques.
- Il veille principalement à la bonne application des règles et procédures destinées à assurer l'exécution des directives émises par les responsables et ce en vue d'en maîtriser les risques.

La démarche du management des risques

- Une nouvelle organisation annoncée le 30/06/2025 en réunion des Responsables Administratifs et Financiers par la création de COPIL pour chaque risque priorisé et chaque point de vigilance défini.
- Mise en place de mécanismes afin d'identifier, évaluer et hiérarchiser les risques majeurs en fonction des enjeux.
- Volonté de pouvoir tracer, justifier et archiver autant que possible toutes les opérations à partir de documents en format papier, dématérialisés ou à partir des systèmes d'information.
- La mise en place des dispositifs s'appuie sur une documentation des procédures à actualiser, diffuser et expliciter. Ces procédures doivent garantir l'identification des tâches à exécuter, des acteurs impliqués et des mesures de contrôle attendues.
- Une évaluation interne organisée avec des restitutions de chaque comité de pilotage notamment sur le suivi des actions menées sur l'année avec d'actualiser la cartographie et le plan d'actions pour l'année suivante.

Diagnostic annuel : Identification des risques

réalisée le 21/10/2025

Risques identifiés Cycle - Processus -	Risque très élevé	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque très faible	Total Risques
1. Immobilisations						
1. Autres immobilisations corporelles	1	1	1	1		3
2. Engagements et Provisions						
1. Provisions pour risques et charges					2	2
3. Dépenses						
1. Commande publique	3	2	5	8		18
2. Déplacements			2	1		3
3. Rémunération		8	19	13		40
4. Produits / Recettes						
1. Dotations et subventions			2			2
2. Ressources propres		1	1	1	2	5
3. Comptes Clients					1	1
5. Trésorerie et dette						
1. Compte bancaire			3			3
2. Numéraire					1	1
3. Régies				1		1
4. Trésorerie à court terme				1		1
6. Budget						
1. Programmation Budgétaire					1	1
2. Suivi Budgétaire			2			2
7. Numérique						
Sécurité du système d'information		1				
TOTAL	1	5	16	33	29	84
%	1%	6%	19%	39%	35%	100%
RAPPEL 2025	1	2	11	32	37	83

Dans la cartographie, les risques sont triés par cycle et processus

Trois critères sont identifiés pour procéder à l'évaluation d'un risque :

1. La probabilité (P) de survenance du risque et/ou récurrence du risque.
2. L'impact (I) et les conséquences financières et comptables du risque : l'impact financier correspond aux montants estimés en euros du risque.
3. Le manque (M) de maîtrise du risque.

Afin de donner une cotation au risque, chaque critère est noté de 1 à 5.

La cotation globale du risque se fait en multipliant les notes données pour chaque critère.

Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus

Niveau de risque	P*I*M (maxi 125)
Risque très élevé	PIM>=45
Risque Fort	44=<PIM>30
Risque Moyen	30=<PIM>15
Risque Faible	15=<PIM>6
Risque Très Faible	6=<PIM

Plan d'action 2026

Risque 1 : Rapprochement entre l'inventaire physique et comptable non fidèle et sincère

- **Processus** : Achat – Finances – Comptabilité (autres immobilisations corporelles)
- **Contexte** : Tout équipement doit faire l'objet chaque année d'un inventaire physique afin de permettre un rapprochement comptable, Tout défaut peut engendrer une image non fidèle et sincère de l'inventaire avec des conséquences financières.
- **Acteurs** : Agence Comptable, DMLP (pilote), DNUM, Composantes
- **Plan Actions 2026 :**
 - Désigner dans les fiches de poste les référents par composantes et services
 - Impacter la thématique avec la dévolution du patrimoine
 - Redéfinir un calendrier de suivi des opérations suite à la création du COPIL
 - Réunir le comité de pilotage tous les trimestres en adéquation avec le calendrier des opérations à réaliser
 - Développer le nouvel outil afin de rapprocher efficacement les 2 inventaires
 - Analyser le diagnostic suite au rapprochement avec un autre établissement
 - Accentuer le lien entre le contrôle interne et la démarche qualité au regard de la revue de processus AFC
 - Programmation d'un audit sur le T4 sur les procédures « réaliser un inventaire » et « sorties d'inventaire »
 - Incrire cette thématique dans le projet « grand établissement »

Plan d'action 2026

Risque 2 : Non maîtrise des dépenses de masse salariale par rapport aux crédits alloués par l'Etat

- **Processus** : Rémunerations
- **Contexte** : Compte tenu du contexte économique actuel, les crédits notifiés par l'Etat tendent à se réduire. Dans la mesure où les facteurs d'évolution de la masse salariale se multiplient, une vigilance sur le process paie et budgétaire est préconisée afin de maîtriser la plupart des risques financiers associés notamment au ratio DIZAMBOURG, le niveau de notre trésorerie et du fonds de roulement avec un impact fort sur la gestion de nos emplois.
- **Acteurs** : Agence Comptable, DAF, DRH, Cellule d'aide au pilotage (pilote), Composantes et services
- **Plan Actions 2026** :
 - Diffusion du plan CICF 2026 à l'ensemble des acteurs par la création d'un intranet
 - Faciliter l'accès aux fiches de contrôles établies dans le dispositif a priori et a posteriori (cap / drh / AC / DAFs)
 - Sensibilisation par l'agence comptable des émetteurs de mouvements financiers sur la conformité des pièces justificatives
 - Dresser une liste d'habilitation sur les accès aux bulletins de paie
 - Accentuer les contrôles spécifiques sur les imputations financières en lien avec les crédits notifiés par l'Etat
 - Réduire le nombre de certificats de ré-imputations
 - Responsabiliser les RAFs sur les écarts constatés entre la prévision budgétaire et la consommation des crédits
 - Réunir le comité de pilotage tous les trimestres
 - Mettre en oeuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
 - Anticiper les perspectives budgétaires à moyen terme avec une vision de la gouvernance sous forme d'hypothèses
 - Exploiter l'outil PMS intégralement avec le DASHBOARD associé pour répondre à la recommandation du HCERES sur la pluriannualité

Plan d'action 2026

Risque 3 : Distorsion entre la gestion administrative des droits entre l'outil de la scolarité (PEGASE) et l'outil comptable (SIFAC). Application non conforme de la réglementation

- **Processus** : Ressources propres – Encaissement des droits d'inscription
- **Contexte** : La mise en place de l'outil (PEGASE) géré par le Pôle Formation Vie Etudiante demande un paramétrage et un suivi performants pour garantir la fidélité des droits perçus et comptabilisés avec l'outil comptable (SIFAC)
- **Acteurs** : Agence Comptable, PFVE (pilote via le DGSA), chargée de projet PEGASE
- **Plan Action 2026** :
 - Analyse bi-mensuelle des écarts entre la gestion PEGASE (PFVE) et SIFAC (agence comptable)
 - Suivi chaque trimestre de l'indicateur droits constatés / droits prévisionnels (budgets initiaux)
 - Suivi d'un indicateur spécifique sur les exonérations attribuées
 - Sensibilisation sur le paramétrage des droits à appliquer selon les régimes
 - Préparer sur le trimestre 1 l'organisation de la chaîne 2026
 - Planifier en amont l'activité de chaque acteur pour atteindre les objectifs fixés
 - Ajuster la mission du chargé de projet PEGASE
 - Réflexion à mener sur le calendrier d'ouverture de l'établissement avant la rentrée universitaire

Plan d'action 2026

Risque 4 : Les factures payées au-delà du délai de paiement global (> à 30 jours) engendrent des intérêts moratoires

- **Processus** : Dépenses – Commande publique – Paiement des factures
- **Contexte** : Toute facture payée en retard au-delà de 30 jours représente une charge financière supplémentaire pour l'établissement liée aux intérêts moratoires et l'image de l'établissement vis-à-vis de ses fournisseurs se ternit par rapport à sa réputation de bon payeur.
- **Acteurs** : Agence Comptable, DAF (pilote), composantes et services
- **Plan Actions 2026 :**
 - Actions de proximité engagées par le Directeur Adjoint de la DAF envers les services en difficultés sur le traitement (uniquement côté UPHF).
 - Responsabiliser les destinataires de workflows dans le but d'éviter de multiples relances.
 - Programmation d'un audit sur le process dépenses
 - Réflexion à mener sur le calendrier de fermeture estivale
 - Créer un indicateur de suivi portant sur les services faits
 - Cibler les acteurs concernés par un besoin de formation spécifique ou de remise à niveau
 - Recenser tous les opérateurs de la chaîne dépense dans un organigramme fonctionnel par composante et par service
 - Diffuser tous les mois les indicateurs suivis par la cellule d'aide au pilotage (dépôt intranet)
 - Réunir le comité de pilotage tous les trimestres

Points de vigilance 2026

Vigilance 1 : Le paiement irrégulier des vacataires extérieurs

- **Processus** : Dépenses– Rémunérations
- **Contexte** : La réglementation impose le paiement de l'activité des vacataires extérieurs avec une certaine régularité par rapport au service fait (premier paiement avec un décalage de deux mois puis avec un principe de continuité)
- **Acteurs** : DRH (pilote), DAF, Agence comptable et composantes et services
- **Plan Action 2026** :
 - Réorganisation des missions propres à la gestion VT
 - Création d'une nouvelle base 26-27 pour proscrire les interventions sans qualification ni validation
 - Transmission des indicateurs après chaque clôture
 - Réunion du comité de pilotage tous les trimestres pour mesurer l'avancée des actions définies
 - Actualiser la procédure à l'égard des conférenciers
 - Améliorer la gestion des forfaits afin d'atténuer la charge à payer et maîtriser les prévisions budgétaires
 - Sensibilisation des responsables pédagogiques aux conséquences du non respect des procédures
 - Cadrage entre la potentielle complémentarité entre les outils (OSE / VT)
 - Créer une harmonisation des pratiques entre structures

Points de vigilance 2026

Vigilance 2 : L'encaissement des subventions

- **Processus** : Dotation et subventions
- **Contexte** : Le suivi des subventions est opéré par l'outil OSCAR mais ne concerne pas la totalité des conventions et une omission de titres représente un risque financier non négligeable
- **Acteurs** : DRP (pilote), DAF,DMLP, Agence Comptable, laboratoires
- **Plan Action 2026** :
 - Audit à programmer sur les processus spécifiques au périmètre
 - Développement et accès à l'outil OSCAR à tous les opérateurs (recherche et hors recherche)
 - Création d'indicateurs de suivi en concertation avec le DRP et la CAP
 - Recensement centralisé et systématique de toutes les conventions gérées par l'établissement
 - Limiter les opérations « stagnantes » sur le compte d'attente
 - Recenser les opérateurs en besoin de formation – lien avec les EP à exploiter
 - Corrélation à établir entre le suivi administratif et financier (SIFAC)
 - Réunions trimestrielles du comité de pilotage et associer la DMLP à la thématique
 - Suivi des ERDA et des PJ réclamées par le financeur pour éviter de « perdre » la recette

Points de vigilance 2026

Vigilance 3 : Le suivi des marchés publics

- **Processus** : Dépense - Commande publique
- **Contexte** : La procédure liée aux marchés publics est très cadrée et tout contournement peut engendrer des incidences fortes sur les aspects juridiques et financiers
- **Acteurs** : Direction Générale – DMLP - services des marchés publics et juridique (pilote via DGSA)
- **Plan Action 2026** :
 - Vérification du suivi de la procédure par tous les acteurs concernés
 - Lister tous les marchés engagés Indicateur sur le délai de clôture des conventions
 - Sécuriser les process et mettre en place des alertes
 - Synthèse administrative et financière sur les marchés notifiés
 - Planifier et anticiper les Commissions d'Appels d'offres

Points de vigilance 2026

Vigilance 4 : La sécurité numérique

- **Processus** : Règlement intérieur du système d'information
- **Contexte** : Le bon fonctionnement du système d'information repose sur le respect des règles visant à assurer la sécurité, la performance et la conservation des données. Le contexte actuel lié à la multiplication des menaces demande une vigilance accrue pour limiter au maximum les risques de cyberattaque notamment
- **Acteurs** : Direction Générale – Direction du Numérique (pilote)
- **Plan Action 2026** :
 - Développer un plan de sensibilisation envers les utilisateurs
 - Les données professionnelles doivent pouvoir faire l'objet d'une sauvegarde régulière
 - Proscrire toute forme de gestion en totale autonomie
 - Sécuriser les process et mettre en place des alertes
 - Créer un comité de pilotage face à ce risque
 - Pouvoir détecter les mauvaises pratiques pour les résoudre au travers d'un plan d'action spécifique

Merci de votre attention